

Le bisphénol interdit à partir du 1er janvier

Le bisphénol A est interdit, à partir du 1er janvier dans l'ensemble des contenants alimentaires. Les professionnels des produits conservés ont dû trouver des alternatives aux résines époxy contenant du bisphénol qui tapissent les boîtes métalliques.

Le bisphénol A sera définitivement interdit pour les emballages alimentaires mis sur le marché à partir du 1er janvier.

Le bisphénol A est une molécule qui entre dans la fabrication de certains plastiques ou résines, et qui est considérée comme un probable perturbateur endocrinien

Selon une étude de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation parue en 2011, le bisphénol A provoque des dysfonctionnements de la reproduction, du métabolisme, et du comportement de l'animal, avec des effets suspectés chez l'Homme.

Le bisphénol A a donc d'abord été interdit dans les contenants d'aliments destinés aux enfants de moins de 3 ans. Aujourd'hui, tous les contenants alimentaires sont concernés.

Des résines protectrices recouvriront toujours les boîtes, les bidons, et même les couvercles de pots de confiture, mais les industriels ont été amenés à réduire les dates limite de consommation de certains produits par manque de recul sur la tenue dans le temps des vernis sans bisphénol.

Les professionnels de la conserve sont prêts, mais les producteurs de canettes demandent une dérogation pour les exportations car certains de leurs clients n'acceptent pas, pour le moment, les boîtes avec du vernis sans bisphénol.

Les contenants alimentaires et ustensiles de cuisine ayant été mis sur le marché français avant le 1er janvier pourront être écoulés. La vaisselle, les bouilloires, cafetières, robots cuiseurs, bacs à légumes sont aussi concernés par cette mesure.

Source : <http://www.franceinfo.fr/emission/question-de-choix/2014-2015/le-bisphenol-interdit-partir-du-1er-janvier-27-12-2014-05-55>